



Family Health International.

Invitation à soumissionner

Réf : « Appel à manifestation d'intérêt N° FHI360 / 04-2024 / N°03 »

Family Health International (FHI360) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) à but non lucratif, dédiée à l'amélioration des vies de façon durable par l'avancement de solutions intégrées.

Fondée en 1971, FHI360 est présente dans plus de 70 pays au monde et de tous les États et territoires des États-Unis. FHI360 intervient dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition, de l'environnement, de l'économique et développement, de la recherche et technologie, créant ainsi une combinaison unique de capacités pour relever les défis du développement.

En Côte d'Ivoire, FHI360 met son expérience au profit de la Santé des populations cibles, de la formation et protection des personnes ainsi que de la recherche.

1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, FHI360 veut renouveler sa base de données de fournisseurs pour les / 17 catégories ou lots de biens et services ci-après : FOURNITURES DE BUREAU, MATERIELS ET CONSOMMABLE INFORMATIQUES, HOTELERIE, LOCATION DE VEHICULES, CABINET DE TRADUCTION LINGUISTIQUE, IMPRIMERIE / SERIGRAPHIE, MAINTENANCE BATIMENT – FROID – ELECTRICITE, MAINTENANCE VEHICULES, MOBILIER DE BUREAU, VENTE DE PNEUMATIQUE ET ACCESSOIRES VEHICULES, SERVICES D'IMPRESSION ET REPROGRAPHIE, SECURITE INCENDIE, EQUIPEMENT INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUE, GARDIENNEAGE, ENTRETIEN BUREAU, RESTAURATION (pause-café, réunion, cocktail holding celebration), Agence gestion des dossiers administration d'installation des expatriés .

FHI360 cherche des fournisseurs/Prestataires quelle sollicitera en cas de besoin.

FHI360 se réserve le droit de signer des contrats avec un ou plusieurs fournisseurs pour des lots spécifiques.

Les renseignements sur la remise des soumissions, l'ouverture des plis et l'évaluation des soumissions sont fournis également dans cet avis d'appel à manifestation d'intérêt.

2. Critères de provenance

Il n'y a pas de restriction pour ce qui concerne la nationalité des soumissionnaires. Il n'y aura pas d'octroi d'avantage (ou marge de préférence) en faveur des soumissionnaires nationaux.

3. Dispositions générales

Le Soumissionnaire supporte tous les frais liés à la préparation et à la remise de sa soumission. FHI360 n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quel que soit le déroulement et l'issue de la procédure à manifestation d'intérêt.

4. Contenu du Dossier Appel à manifestation d'intérêt à manifestation d'intérêt.

Le Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt décrit les services faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'Appel à manifestation d'intérêt et définit les conditions de validation du dossier dans la base de données.

Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt comprend les documents énumérés ci-après :

- Invitation à soumissionner
- Un formulaire d'information sur le fournisseur
- Le code de déontologie de FHI360

Le Soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt. Il est responsable de la qualité des renseignements demandés par le Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt et de la préparation d'une offre conforme à tous égards aux exigences du Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt. Toute carence d'informations peut entraîner le rejet de son dossier et ce rejet est à la discrétion du comité d'analyse et de sélection.

5. Demande d'éclaircissement

Un Soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur les documents peut en faire la demande à FHI360, par écrit d'un e-mail envoyé à Procurement.Abidjan@fhi360.org au plus tard **le 22 AOÛT 2024 à 18H00**. FHI360 répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement relative au Dossier d'Appel à manifestation dans la limite du possible. Chaque information donnée à un soumissionnaire est aussi partagée avec les autres soumissionnaires.

6. Corruption ou manœuvres frauduleuses

Les règles d'éthique professionnelle les plus strictes devront être observées au cours du présent processus d'appel à manifestation d'intérêt. Toute tentative de corruption et de manœuvre frauduleuse sera sanctionnée.

En soumettant une réponse à cette invitation, le soumissionnaire garantit qu'au mieux de sa connaissance, aucun employé de FHI360, Consultant ou toute autre partie liée à FHI360 n'a d'intérêt financier dans ses activités commerciales. La découverte d'une situation de conflit d'intérêt non déclarée, entrainera la disqualification immédiate du soumissionnaire et sa non-participation aux autres processus d'invitation de FHI360 à l'avenir.

Quiconque se livre à des "manœuvres frauduleuses" (déforme ou dénature des faits) afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable à FHI360.

Ces soumissionnaires seront ensuite fichés sur la liste noire de fournisseurs de FHI360 (liste d'exclusion des fournisseurs).

Code de déontologie : Le non-respect du code de déontologie de FHI360 dont une copie est jointe en annexe entrainera le rejet de toute soumission.

7. Condition de participation

Le présent Appel à manifestation d'intérêt s'adresse à égalité de chance à toute personne physique ou morale légalement enregistrée et autorisée à livrer les services ou biens sur le territoire Ivoirien énumérés dans la **liste des Lots** à cet appel à manifestation d'intérêt. Les procédures de FHI360 lui interdisent de travailler avec les commissionnaires. Le soumissionnaire doit être dans le domaine et posséder les autorisations nécessaires pour livrer ce genre de services ou biens.

Anti-terrorisme : Le soumissionnaire reconnaît que les lois et décrets aux Etats Unis, interdisent des transactions, l'octroi des ressources et le soutien aux individus et aux organisations associés au terrorisme. Il est de la responsabilité légale de tout soumissionnaire de se conformer à ces exigences et loi.

8. Additifs au Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt

FHI360 peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des dossiers, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un Soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt en publiant un additif.

Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du présent Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt. Pour donner aux soumissionnaires le temps nécessaire à la prise en considération de l'additif dans la préparation de leurs offres, FHI360 pourrait reporter la date limite de dépôt des dossiers, à sa convenance.

9. Langue de l'Offre

Le dossier ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission sera rédigée en Français.

10. Composition du dossier l'Offre

Chaque dossier sera composé de **deux enveloppes séparées**, la première comprenant les documents de renseignements administratifs du soumissionnaire, et la deuxième avec les renseignements techniques (présentation de la structure et capacité). Le tout dans une enveloppe unique indiquant le LOT (A ; B ; C ; D ; E ; F ; G ; H ; I ; J ; K ; L ; M ;N ;O ;P ;Q) avec la catégorie correspondante.

10a. Le contenu de l'enveloppe avec les renseignements administratifs sera le suivant :

- Un formulaire d'information du fournisseur/Prestataire dûment rempli et signé par le soumissionnaire
- Copie légalisée du Registre de commerce
- Attestation de mise à jour CNPS (**Eliminatoire**)
- Attestation de régularité de situation fiscale (**Eliminatoire**)
- Attestation bancaire
- 03 Attestations de bonne exécution

L'ABSENCE D'UNE ATTESTATION DE REGULARITE DES COTISATIONS SOCIALES (CNPS) ET FISCALES (IMPOTS) EST ELIMINATOIRE.

FHI360 pourra vérifier auprès des sources de son choix, toutes les informations fournies par le Soumissionnaire. Toute information inexacte peut entraîner le rejet de l'offre.

10b. Le contenu de l'enveloppe des renseignements techniques est le suivant :

- Présentation de la structure et de ses capacités techniques (Stock, livraison)

L'ensemble (les deux enveloppes) sera placé dans **une grande enveloppe sous pli fermée**, et portant uniquement les mentions suivantes : « **Réf : Appel à manifestation d'intérêt N° FHI360 / N°04-2024 N°03** » ainsi que le **numéro du Lot** pour lequel vous soumissionnez. Indiquez si c'est le lot **A ; B ; C ; D ; E ; F ; G ; H ; I ; J ; K ; L ; M ; N ; O ; P ; Q** en précisant la **catégorie** à laquelle se trouve lié chaque lot. Les dossiers doivent être déposés dans les bureaux de FHI360, au vallon.

#	Description des Catégories	Lot
1	HOTELLERIE (Hébergement, restauration et location de salle)	A
2	LOCATION DE VEHICULES (Types 4X4 Pick Up-Familiale et Berline et Poids lourds)	B
3	FOURNITURES DE BUREAU ET CONSOMMABLE INFORMATIQUE	C
4	ASSURANCE AUTOMOBILE ET PERSONNEL	D
5	CABINET DE TRADUCTION LINGUISTIQUE – INTERPRETARIAT	E
6	IMPRIMERIE / SERIGRAPHIE	F
7	MAINTENANCE BATIMENT – FROID - ELECTRICITE	G
8	MAINTENANCE VEHICULES	H
9	MOBILIER DE BUREAU	I
10	VENTE DE PNEUMATIQUE ET ACCESSOIRES VEHICULES	J
11	SERVICES D'IMPRESSION ET REPROGRAPHIE	K
12	SECURITE INCENDIE	L
13	MATERIEL ET EQUIPEMENT INFORMATIQUES	M
14	GARDIENNAGE	N
15	ENTRETIEN BUREAU	O
16	RESTAURATION (pause-café réunion, cocktail Holiday célébration)	P
17	AGENCE DOSSIER ADMINISTRATIF EXPATRIE	Q

11. Dépôt et ouverture des Offres.

Le Soumissionnaire préparera un original et 02 copies en prenant soin de mentionner clairement sur les exemplaires "ORIGINAL" et "COPIE". En cas de différence entre eux, l'original fera foi.

L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge qui ne soit paraphé par le ou les signataires de l'offre.

Les dossiers de soumission doivent parvenir **sous plis fermés** au plus tard **le LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 à 12H :00** aux adresses susmentionnées. Tout dossier reçu par FHI360 après l'expiration de ce délai sera écarté sans avoir été ouverte. Aucun dossier ne peut être modifié après la date limite du dépôt des dossiers.

Les dossiers seront ouverts par une commission d'analyse et de sélection mandatée par FHI360 à partir du 18 aout 2024 au Bureau de FHI360 Abidjan II Plateaux vallon 6 -ème Tranche.

NB : Seuls les soumissionnaires sélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

12. Conditions de forme et de fond de l'offre

Les offres doivent être présentées de manière claire et concise, avec des pages numérotées et paraphées en continu et assemblées de façon cohérente.

13.Évaluation

Examen Préliminaire des dossiers :

La Commission mandatée par FHI360 examinera les dossiers pour déterminer si elles sont complètes, si les documents ont été correctement signés et si les dossiers sont d'une façon générale en bon ordre.

Avant l'évaluation détaillée, la commission d'analyse et sélection déterminera si chaque dossier est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt (analyse des documents administratifs et conformité). La commission écartera tous les dossiers qui ne sont pas conformes pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt et les soumissionnaires ne pourront y apporter des changements pour en corriger la non-conformité.

Les fournisseurs retenus à ce stade devront faire objet d'une visite de leurs locaux par la commission mandatée par FHI360. L'objet de cette visite sera de faire état de la présence et sécurité des lieux et de la disponibilité dans leur stock courant du matériel proposé ou de la qualité des services proposée dans le dossier technique.

Évaluation et comparaison des offres :

La commission FHI360 procédera à l'évaluation et à la comparaison des dossiers dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du dossier d'appel à manifestation d'intérêt.

Critères d'évaluation	Pondération
Analyse des dossiers administratifs et techniques	35%
Résultats de la vérification des références	10%
Résultats de la visite des locaux de l'entreprise	35%
Disponibilité de stock (pour les biens) ou qualité du service (pour les prestations)	10%
Délais de livraison ou délais de confirmation des réservations (proposé)	10%
Total	100%

NB : La commission se réserve le droit d'accepter ou d'écarter tout dossier, et d'annuler la procédure d'Appel à manifestation d'intérêt, à tout moment avant la validation des dossiers, sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés.

14. Validation du dossier

La commission validera tous les dossiers respectant toutes les conditions fixées et dont l'analyse et la visite des lieux dans les bureaux et stations auront déterminé que le dossier est conforme pour l'essentiel aux dispositions de l'appel à manifestation d'intérêt.

FHI360 notifiera au Soumissionnaire choisi, par écrit, qu'il a été sélectionné pour faire de la liste de ses fournisseurs agréés.

NB : Seuls les fournisseurs /prestataires retenus seront contactés.